

Livret d'accueil
maternité



Mon enfant va naître au
Centre Hospitalier d'Auxerre.



Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de faire confiance à la maternité de l'hôpital d'Auxerre. Notre **maternité de niveau 2B** est associée à un service de **néonatalogie**.

Nous vous proposons un **suivi de grossesse** par des médecins spécialistes et des sages-femmes. Le **suivi échographique** est assuré par une équipe spécifiquement formée au suivi obstétrical. Vous pourrez ainsi être prise en charge pour votre accouchement par une équipe qui connaît parfaitement votre dossier.

Nous appartenons au **Réseau Périnatal de Bourgogne** et dans ce cadre notre établissement de référence est le CHU de Dijon (maternité de niveau 3, possédant une réanimation néonatale).

Le service travaille **en collaboration** avec la médecine de ville, et les structures périnatales des établissements du Groupement Hospitalier de Territoire : les **Centres Périnataux de Proximité de Tonnerre, Avallon et Clamecy**.

| Bienvenue

Nous sommes également en relation avec le service de **Protection Maternelle et Infantile** du Conseil Départemental.

Tous ces **professionnels** travaillent ensemble afin de vous offrir la meilleure prise en charge possible.

Ce livret a été préparé à votre intention afin de vous faire mieux connaître notre service et son fonctionnement, ainsi que ceux qui prendront en charge **votre accueil et vos soins**.

Vous y trouverez également les **renseignements pratiques** dont vous pourrez avoir besoin : nous avons souhaité que ce soit pour vous un outil qui vous accompagnera tout au long de votre **grossesse** et au moment de votre **accouchement**.

L'ensemble du personnel sera à vos côtés pour **vous écouter, vous conseiller** lorsque vous en éprouverez le besoin. N'hésitez pas à faire appel à lui.

L'ensemble des
professionnels du service



Les locaux _____	p4
Les professionnels _____	p5
Dossier périnatal informatisé de Bourgogne _____	p7
Votre suivi de grossesse _____	p10
L'hospitalisation en cours de grossesse _____	p19
Votre valise _____	p22
L'accouchement _____	p24
Votre séjour _____	p26
Numéros utiles _____	p33
La déclaration de naissance _____	p34
Votre retour à la maison _____	p36



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le livret d'accueil du CH Auxerre sur notre site internet. Ce livret vous sera remis lors de votre hospitalisation.



*Votre famille grandit,
nous sommes à vos côtés.*

| Les locaux

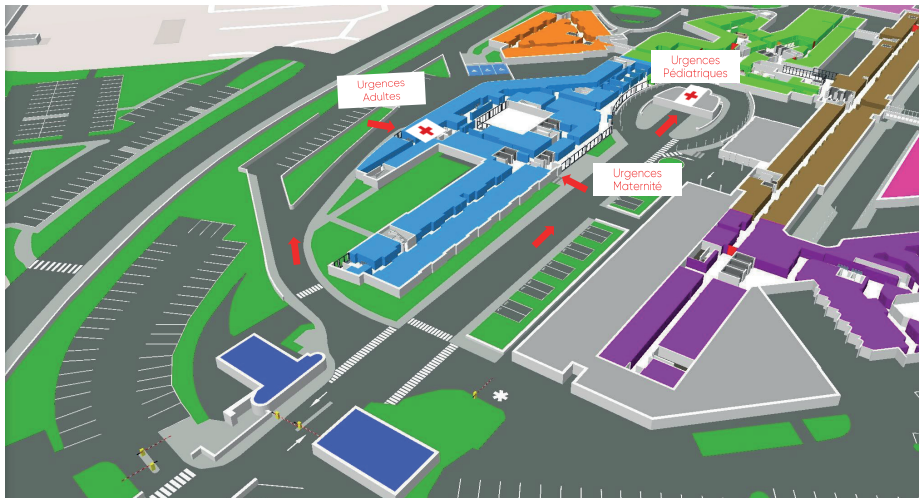
DES LOCAUX FONCTIONNELS

La maternité du Centre Hospitalier d'Auxerre comprend :

- un secteur de **consultations et échographies** (au RDC).
- une **Unité d'Hospitalisation de Grossesses à Risques** (UGR) de 12 lits (niveau 1).
- une **Unité d'Explorations Fonctionnelles** (niveau 1).
- une **Unité de Suites de Naissances** de 18 lits (niveau 3).
- un **plateau technique** composé de 3 salles de pré-travail, 5 salles de naissances, 1 salle de césarienne et 1 salle de réveil, intégrées au bloc opératoire (niveau 1).

La néonatalogie est une unité de pédiatrie accueillant les nouveau-nés nécessitant une hospitalisation et une prise en charge médicale spécifique (prématurité...). Elle est située au 2^{ème} étage du bâtiment.

L'accès au service se fait par l'entrée principale de l'hôpital. L'entrée au niveau – 1 est réservée à l'accès des urgences gynéco et urgences maternité (jour & nuit).



SE GUIDER DANS L'HÔPITAL

Sweepin vous offre une solution innovante et intuitive pour vous orienter au sein de l'hôpital.

Grâce à une interface conviviale et des fonctionnalités avancées, **Sweepin** facilite la navigation dans les différents services. En intégrant des cartes interactives et des informations en temps réel, cette solution permet de rendre l'expérience hospitalière plus fluide et agréable.

| Les professionnels

L'ÉQUIPE MÉDICALE

- gynécologues-obstétriciens
- pédiatres
- anesthésistes
- psychiatre en périnatalité
- internes
- sages-femmes

L'ÉQUIPE PARAMÉDICALE

- infirmières puéricultrices
- auxiliaires de puériculture
- aides-soignantes
- agents de service hospitalier
- brancardiers

Nos équipes assurent une **présence 24h/24h** et travaillent ensemble afin de vous garantir des soins de qualité. Ils sont là pour vous accompagner et vous guider durant tout votre séjour.

Les Sages-Femmes Coordonnatrices ont la responsabilité d'organiser les activités du service, d'animer les équipes, en veillant à l'efficacité et à la qualité des soins.

Le Centre Hospitalier d'Auxerre exerce également une fonction pédagogique. Lors de votre séjour, vous allez rencontrer du personnel en formation qui participe à votre prise en charge sous la responsabilité d'un professionnel.

À PROPOS DE NOTRE ACTIVITÉ

1508 naissances



12 % césarienne

1.8 % épisiotomie



77 % anesthésie péridurale





“
**Compétence,
 bienveillance
 et disponibilité :**
 nos priorités.
 ”

VOUS POUVEZ FAIRE SUIVRE
 VOTRE GROSSESSE PAR :

• **un gynécologue-
 obstétricien au CH
 d'Auxerre :**

- Dr W. MUTAMBA, Chef de service
- Dr C. BERNARD, Praticien hospitalier
- Dr T. HOYEK, Praticien hospitalier
- Dr M. MAROCCHINI, Praticien hospitalier
- Dr J. SELLIER, Praticien hospitalier
- Dr L. VARA, Praticien contractuel

• **une sage-femme
 au CH d'Auxerre**

• **le gynécologue-
 obstétricien qui vous
 suit habituellement**

• **une sage-femme au
 Centre Périnatal de
 Proximité (CPP) d'Avallon,
 de Clamecy et de Tonnerre**

• **une sage-femme libérale**

• **votre médecin généraliste**



**CONSEIL DE LA HAUTE
 AUTORITÉ DE SANTÉ**

Il est recommandé de faire suivre votre grossesse dans la maternité où vous avez choisi d'accoucher à partir de la visite du 7^{ème} mois (début du 3^{ème} trimestre).

| Dossier périnatal informatisé de Bourgogne

AGOPRA



Le Centre Hospitalier d'AUXERRE est membre du Réseau Périnatal de Bourgogne. Ce réseau, créé en 1992, regroupe toutes les maternités (type 1, 2 et 3), les centres périnataux de proximité et les professionnels de santé libéraux (gynécologues, pédiatres, sages-femmes) de Bourgogne intervenant dans le suivi des femmes et des nouveau-nés.

Afin d'optimiser votre prise en charge, le Réseau Périnatal de Bourgogne, en accord avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche Comté et les professionnels de santé concernés, a élaboré un

dossier médical informatisé régional (AGOPRA). Celui-ci est ouvert dès votre première consultation et a pour objectif de sécuriser votre prise en charge ainsi que celle de votre enfant en facilitant la transmission des informations médicales, vous concernant, entre les différents professionnels de santé concernés. Ce dispositif est encadré par la loi n°2016-41 du 26/01/2016 de modernisation de notre système de santé qui permet à l'équipe de soins de partager et d'échanger des données de santé sous le régime juridique de l'accord implicite du patient. Cette loi, précisée par le Décret n° 2016-996, définit l'équipe de soins comme l'ensemble des professionnels de santé qui participent directement à votre prise en charge, au sein de l'établissement ou dans ses structures de coopération dont les réseaux de santé font partie.



Les informations qui y sont contenues sont strictement confidentielles et partagées avec un nombre limité de professionnels de santé participant à votre prise en charge. Seuls ces professionnels habilités peuvent créer, alimenter et/ou consulter votre dossier médical informatisé.

Le Réseau Périnatal de Bourgogne a également pour mission de recueillir un certain nombre d'informations portant sur la santé des patients et sur les pratiques professionnelles. Ces informations (administratives, sociales et médicales) sont rendues anonymes et transmises à la cellule d'évaluation du Réseau Périnatal de Bourgogne du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon. Elles peuvent être appariées au Système national des Données de Santé (SNDS) et être utilisées à des fins de recherche dans le but d'améliorer la prise en charge des femmes et des bébés, sauf si vous vous y opposez. Dans ce cas, vous êtes invités à formuler votre opposition auprès des contacts énoncés plus loin. L'ensemble des protocoles de recherche sont disponibles sur le site internet du réseau périnatal de Bourgogne : <http://www.femmeetenfant.net>

“
Utiliser les
données, oui.
Les protéger,
toujours.”



Pour garantir la confidentialité des données de santé vous concernant, votre dossier est stocké chez un hébergeur régional agréé par le Ministre en charge de la Santé pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel, en application des dispositions de l'article L1111-8 du Code de la Santé Publique et du décret n°2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement des données de santé à caractère personnel.

Cet hébergement permet la conservation, l'archivage et la sécurité de vos données de santé à caractère personnel et il **assure le respect des exigences de confidentialité, de sécurité et de pérennité de vos données.**

Vous pouvez, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données / « RGPD ») et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés) :

- **Accéder à vos données de santé** à caractère personnel hébergées afin d'en vérifier l'exactitude et, le cas échéant, afin de les rectifier, de les compléter, de les mettre à jour.
- **Demander une copie de l'historique** des accès aux données de santé hébergées, des consultations ainsi que du contenu des informations consultées et des traitements éventuellement opérés.
- Sous certaines conditions réglementaires, vous disposez d'un **droit de limitation, d'effacement**, et d'opposition concernant vos données à caractère personnel.

Pour exercer vos droits,
vous pouvez vous adresser :

- Au médecin qui vous prend en charge
- À la Direction Clientèle du Centre hospitalier d'AUXERRE pour exprimer votre refus concernant la création et l'alimentation de votre dossier médical informatisé régional.
- Au médecin de l'hébergeur de données de santé agréé : medecin@ids-assistance.com

ou à l'adresse

Médecin Santé	Hébergeur	IDS
2 avenue des Puits – BP 70022 - 71301 MONTCEAU LES MINES CEDEX		

Pour toute question relative à la protection de vos données à caractère personnel ou en cas de difficulté sur l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'établissement (info@ch-auxerre.fr) ou celui du Réseau Périnatal de Bourgogne (dpo@chu-dijon.fr).

En cas de désaccord persistant concernant vos données vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante :

**Commission Nationale
informatique et Libertés**

3 place de Fontenoy,
75007 Paris

<https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>

01 53 73 22 22



| Votre suivi de grossesse

LES ÉCHOGRAPHIES

LA DÉCLARATION DE GROSSESSE

La déclaration de grossesse vous sera remise lors de la consultation qui aura lieu après l'échographie de 12 semaines d'aménorrhée.

Elle doit être effectuée avant la fin du 3^{ème} mois de grossesse et envoyée à **votre Caisse d'Assurance-Maladie et à votre Caisse d'Allocations Familiales.**

L'ÉCHOGRAPHIE

Il s'agit d'une technique qui utilise des ultrasons, sans danger, ni pour vous, ni pour votre bébé, quel que soit le terme ou le nombre d'échographies réalisées.

Pour une surveillance optimale de votre grossesse, trois échographies sont recommandées aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.

Ces examens sont réalisés par un médecin ou une sage-femme, spécialement formés.

Ils permettent de déterminer le nombre de fœtus, de confirmer l'âge gestationnel, de vérifier la morphologie, d'évaluer la croissance et le bien-être de votre enfant.

C'est un examen de dépistage dont le résultat peut modifier le suivi de votre grossesse.

Cependant, l'échographie ne permet pas de diagnostiquer toutes les anomalies et malformations.

C'est aussi un examen important proposé dans le suivi des grossesses à risques. Il peut être répété pour surveiller l'évolution d'une anomalie.

L'ÉQUIPE D'ÉCHOGRAPHISTES

Elle se compose :

- **de gynécologues Obstétriciens :**
 - **Dr Cyrille Bernard, référent du service en échographie**
 - **Dr Lise Vara**
- **de 4 sages-femmes échographistes**

Le suivi échographique normal de la grossesse ne sera assuré que par une prise en charge au centre hospitalier des 3 échographies recommandées.

De plus, nous effectuons la surveillance échographique des grossesses à risques qui sont prises en charge au sein de l'établissement.

L'équipe assure également les échographies aux Centres Périnataux de Proximité d'Avallon et de Tonnerre, dans les mêmes conditions.



“
**Un regard sur
demain, dès
aujourd'hui.**
”

CONSIGNES POUR L'EXAMEN

- l'échographie est **un examen difficile** qui demande de la concentration et doit se dérouler dans le calme. Ainsi :
- les enfants ne sont pas admis en salle d'échographie et un seul accompagnant majeur sera accepté.
- n'hésitez pas à interroger l'échographiste si vous avez des questions concernant les possibilités et les limites de l'échographie, en début ou fin d'examen.
- les examens échographiques sont réalisés sur **prescription du médecin** ou de la sage femme qui suit votre grossesse.
- si vous êtes suivie par un médecin libéral exerçant à l'extérieur de l'hôpital, **vous devrez vous munir d'une ordonnance.**
- pour prendre rendez-vous, **respectez les délais** dans lesquels l'examen échographique vous a été prescrit.
- apportez tous les **comptes-rendus des échographies** que vous avez effectuées : ils sont nécessaires pour apprécier l'évolution de votre bébé.
- pensez à interrompre l'application de toute **crème hydratante ou anti-vergetures 3 jours avant l'examen.**
- il n'est **pas nécessaire d'avoir une vessie pleine**, et ce, quel que soit le terme auquel l'examen est réalisé, même au début.



INFOS PRATIQUES

L'unité d'échographie obstétricale se situe au RDC, au niveau des consultations gynécologiques.

Les consultations d'échographie de grossesse ont lieu sur **rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h.**

Secrétariats de consultations



03 86 48 46 00
03 86 48 47 62

En cas d'empêchement, merci de prévenir le secrétariat.

AU COURS DE VOTRE GROSSESSE

LA CONSULTATION D'ANESTHÉSIE

La « péridurale » (analgésie péridurale) n'est pas obligatoire lors d'un accouchement, cependant **la consultation d'anesthésie est indispensable.**

Cette consultation est programmée au dernier trimestre de la grossesse. Elle est utile en cas de pose de l'analgésie péridurale mais aussi au cas où un autre type d'anesthésie serait nécessaire. Un bilan sanguin est obligatoire pour permettre la pose de l'analgésie péridurale. Il est prescrit par la personne qui effectue votre suivi de grossesse. S'il est réalisé à votre arrivée en salle de naissances, les résultats sont disponibles dans un délai de deux heures.

LA PSYCHOLOGUE

La grossesse est un moment particulier dans la vie d'une femme. C'est à la fois un moment de transformations

physiologiques et parfois psychologiques qui peut être source de stress ou de certaines appréhensions. Un accompagnement psychologique peut vous aider. Vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de la psychologue Anne-Laure Rizet, soit en consultation externe, soit dans le cadre d'une hospitalisation au cours de la grossesse ou en suites de naissances (cf n° utiles).

LA DIÉTÉTICIENNE

Vous pouvez bénéficier des services d'une diététicienne du CHA. Pendant votre grossesse, elle pourra, sur prescription médicale, vous accompagner dans le cadre de certaines pathologies comme le diabète gestationnel, la prise de poids excessive, l'anémie...

Après l'accouchement, elle pourra sur votre demande répondre aux questions que vous vous posez sur votre alimentation et celle de votre bébé.

Vous pouvez vous renseigner auprès des secrétariats de consultations de gynécologie.



LA SAGE-FEMME DE PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Au cours de votre grossesse, vous recevrez les coordonnées de la sage-femme de PMI.

Vous pourrez la rencontrer à votre domicile ou sur un lieu de consultation, sans avance de frais de votre part.

Vous pouvez la solliciter pour toute question concernant votre grossesse et l'arrivée de votre bébé.

La professionnelle propose également de réaliser :

- l'entretien prénatal précoce **à partir du 4^{ème} mois de grossesse,**
- l'entretien post-natal précoce **dans les semaines suivant votre accouchement,**
- le suivi des grossesses nécessitant **un accompagnement plus soutenu.**

Ces interventions se font en collaboration avec l'équipe de la maternité et/ou le professionnel qui suit votre grossesse.

Elle est à votre écoute, vous informe, vous conseille, vous oriente en fonction de vos besoins.

ACUPUNCTURE

Des consultations d'acupuncture vous sont proposées en complément de votre suivi, sur prescription d'un médecin ou d'une sage-femme du service.

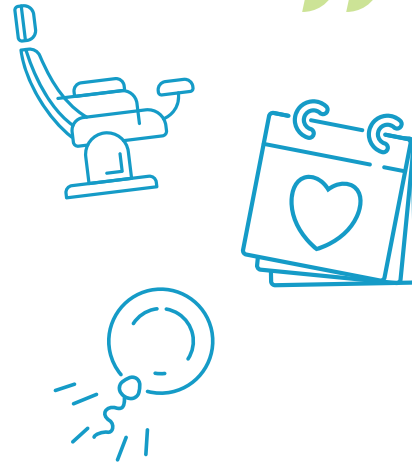
Elles sont dispensées par une sage-femme spécifiquement formée à cette pratique et permettent la prise en charge :

- de la gestion des émotions lors de la grossesse et à l'approche de l'accouchement.
- des maux pouvant survenir lors de la grossesse et des suites de couches.

“

Une **présence attentive,**
avant et après
la naissance.

”



LE PROJET DE NAISSANCE

Ce document exprime vos souhaits et vos attentes concernant votre grossesse, votre accouchement et votre séjour à la maternité (cf. dépliant joint à ce livret).



L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE

Cet entretien, d'écoute et d'échange, vient compléter le suivi mensuel. Il ne s'agit pas d'une consultation médicale mais d'une rencontre avec un professionnel, qui permet l'expression de vos attentes, de vos besoins et de répondre à vos questions. Remboursé par la Sécurité Sociale. Cet entretien peut être réalisé par une **sage-femme** :

- **à la maternité**
- **en CPP**
- **libérale**
- **de PMI**



LA PRÉPARATION A LA NAISSANCE

C'est une étape importante de votre grossesse. Elle peut débuter dès le 4^{ème} mois, les séances sont prises en charge par la Sécurité Sociale. Il s'agit de vous informer autour de la grossesse, du déroulement de l'accouchement, du séjour en maternité et du retour à domicile. Des exercices physiques et de relaxation vous seront proposés. Nous avons choisi de confier cette activité :

- Aux sages femmes libérales (liste ci-dessous)
- Aux sages-femmes exerçant en CPP

SAGES FEMMES LIBÉRALES

Dina ANTOINE

7 rue de l'Orléanais
89000 AUXERRE

Le lundi et jeudi : 2 avenue
de la gare - bâtiment le
Sémaphore
89 700 TONNERRE
06 87 94 47 94
dina.antoine@hotmail.fr

Charlotte BONDOUX

23 boulevard de Verdun
89100 SENS
Le vendredi :
Maison Médicale
16 bis rue Charles de Gaulle
89110 AILLANT SUR THOLON
06 75 73 04 27
charlottebondoux@gmail.com

Marielle BOURGEOIS

9 place Colonel G. Bonnerue
89113 CHARBUY
06 30 82 51 42
mariellebourgeois.sf@gmail.com

Anaëlle BUELLONI

2 avenue de la gare
Bâtiment le Sémaphore
89700 TONNERRE
07 75 82 52 22
sfbuellonia@gmail.com

Manon CLERIN

12 place Emile Drominy
89210 BRIENON/ARMANÇON
06 16 35 17 96
manon.clerin@hotmail.fr

Catherine DOLIN

Uniquement au domicile
des patientes
06 11 70 19 87
catherinedolin@gmail.com

Amélie DUBOIS

23 boulevard de Verdun
89100 SENS
06 22 51 20 08
amelie81.dub@gmail.com

Guillaume DUFOUR

3 rue Grande
89240 POURRAIN
Le lundi : 31 bd Dussautoy
89560 COURSON LES
CARRIÈRES
06 22 95 57 70



Pauline FROTTIER

Maison de la Santé
3 bis route de Prunoy
89120 CHARNY ORÉE DE
PUISAYE
06 08 13 25 72
pfrottier.sf@gmail.com

Brunehilde GIET

6 quai Jean Moulin
89100 SENS
07 60 23 72 29

Julie IMBERT

Pôle de Santé Rive Droite
10 rue Charles de Foucault
89000 AUXERRE
06 85 39 98 94
julieimbertsagefemme@gmail.com

Adeline LENORMAND

23 boulevard de Verdun
89100 SENS
06 85 45 69 07
lenormandsf@outlook.fr

Marie MIGNARD

47 rue Montant au Palais
89300 JOIGNY
03 58 44 04 36
sfmariemignard@gmail.com

Sonia PAVARD

Pôle Santé
4 impasse St-Vincent
89100 ST-DENIS-LÈS-SENS
03 86 88 24 22 - 06 47 41 90 12
sonia.pavard@gmail.com

Arnaud PIASENTIER

24 grande rue
89113 FLEURY-LA-VALLÉE
Le mercredi : 5 place Henri
Dunant
89400 MIGENNES
06 76 29 83 50
piasentier.arnaud@gmx.fr

Isabelle POITRAT DAUVISSAT

5 rue Marcellin Berthelot
89000 AUXERRE
Le lundi matin : Maison
de Santé de Chablis.
Le mercredi : Maison
de Santé de Ligny le Chatel.
03 86 51 36 89 - 06 86 45 36 26
isabelle.poitrat@free.fr

Elodie ROBERT

3 rue de Turenne
89220 BLENEAU
03 86 44 46 85 - 06 37 77 01 54
elodierobert@me.com

Sylvie ROSALIE

10 rue Thibault
89300 JOIGNY
03 86 91 77 07

Cyrielle SABATTE

23 boulevard de Verdun
89100 SENS
06 99 27 57 27
csabatte.sfl@gmail.com

Séverine SUREAU

7 rue Pasteur
89200 AVALLOIN
Le mardi : Maison de Santé
Route de Tonnerre
89270 VERMENTON
06 81 10 91 83

Mathilde MANCE

333 rue des Carrés
10130 AUXON
07 83 34 25 55



Une question ? N'hésitez
pas à nous la poser.



TABAC ET ADDICTIONS VOUS ATTENDEZ UN ENFANT ?

**C'est le bon moment pour arrêter !
Pensez à vous protéger du tabagisme passif.**

L'arrêt du tabac est toujours bénéfique pour vous et votre enfant. Il n'est jamais trop tard pour arrêter quel que soit le moment où vous prenez votre décision.

L'équipe médicale qui vous suit est là pour vous accompagner et vous orienter.

Équipe d'addictologie du centre hospitalier : 03 86 48 48 62

Tab'agir : 03 86 52 33 12

Tabac info service : 3989



**Zéro alcool
pendant la grossesse**

RENCONTRE AUTOUR DE L'ALLAITEMENT MATERNEL ANIMÉE PAR L'ÉQUIPE DE LA MATERNITÉ

Pour se préparer pendant la grossesse, résoudre les problèmes et les difficultés liés à l'allaitement maternel, échanger sur vos expériences...

Des réunions mensuelles sont organisées à la maternité. Les dates de ces réunions sont diffusées par voie d'affichage dans le service et sur le site du CHA (page de la maternité). Vous pouvez également vous renseigner auprès des secrétariats du service.



L'hospitalisation en cours de grossesse

EXPLORATIONS FONCTIONNELLES

Cette unité se situe au 1^{er} étage du bâtiment.

Vous serez accueillie du lundi au vendredi par une sage-femme et une aide-soignante.

Nous prenons en charge les grossesses nécessitant une surveillance particulière (grossesses prolongées, diabète gestationnel, hypertension artérielle, retard de croissance du fœtus...) sur prescription d'un praticien de l'établissement et sur rendez-vous.

Le rythme de cette surveillance varie en fonction de la pathologie.

UNITÉ DE GROSSESSES À RISQUE

L'Unité de Grossesses à Risque (UGR) est une unité d'hospitalisation, située à proximité des urgences de gynéco-obstétrique et des salles de naissances. Une sage-femme, une auxiliaire de puériculture et un agent

de service vous prennent en charge tout au long de votre séjour. Votre hospitalisation peut être décidée au cours d'une consultation programmée ou en admission directe dans le cadre d'une consultation d'urgence, 24h sur 24, en vous adressant en salles de naissances.

Vous pouvez être hospitalisée dans le cadre d'une surveillance pour :

- menace **d'accouchement prématuré**
- **hypertension artérielle**
- **diabète**
- début de **travail**
- perte de **liquide amniotique...**

La durée de votre séjour est très variable et peut durer plusieurs semaines.





RÈGLES DE VIE

Les visites

Elles peuvent avoir lieu entre **13h et 20h**. Le co-parent est le bienvenu toute la journée.

De 22h à 6h30, l'accès au service n'est pas autorisé (sauf pour le co-parent).

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis, à l'exception de vos propres enfants.

Nous pouvons être amenés à demander aux visiteurs de sortir temporairement pour les soins.

Pour des raisons d'hygiène

- les **fleurs et plantes** sont **interdites**.
- il est vivement conseillé à tous les visiteurs de se **nettoyer les mains avec la solution hydroalcoolique** disponible dans toutes les chambres.
- Il est **déconseillé de rendre visite** à une patiente hospitalisée si on est malade.



Nos amies les bêtes ne sont **pas admises** dans l'enceinte de l'Hôpital.



“
**Désinfecter,
c'est prévenir.**
”

Les horaires de repas

Petit-déjeuner : 8h00

Déjeuner : 12h00

Dîner : 18h30

Le choix des repas est journalier, une auxiliaire de puériculture passe dans chaque chambre afin de personnaliser les repas selon vos habitudes alimentaires.

Nous vous remercions de respecter autant que possible ces horaires, dictés par une organisation collective et des contraintes de sécurité alimentaire.



“
**Un hôpital
humain,
un patient
serein.**
”

| Votre valise

QUE METTRE DANS LE SAC DE BÉBÉ ?

Pour l'accouchement, nous vous remercions de préparer dans un **SAC DISTINCT** de votre valise les vêtements que vous souhaitez utiliser pour votre bébé :

- un body
- un pyjama
- une brassière ou gilet de laine quelle que soit la saison
- des chaussons
- un bonnet



POUR VOTRE ENFANT

- gigoteuse ou turbulette
- pyjamas chauds
- bodies manches longues en coton
- bavoirs
- chaussons et chaussettes
- brassières ou gilets de laine quelle que soit la saison
- bonnet
- brosse à cheveux pour bébé
- 1 petite cuillère (pour les vitamines de Bébé)

Les couches de bébé et le nécessaire de toilette sont fournis par le service.

Les biberons sont donnés à température ambiante.

Pour la sortie, prévoyez une tenue complète adaptée à la saison et un **siège auto homologué** adapté au nouveau-né pour assurer sa sécurité.



POUR VOUS

- slips en coton ou slips jetables « filet ».
- tenues confortables.
- soutiens-gorges d'allaitement si allaitement
- chaussons
- linges et nécessaire de toilette (savon doux pour toilette intime + savon ou produit pour la douche)
- sèche-cheveux
- montre, stylo ...
- coussin d'allaitement si vous en possédez un.
- les serviettes hygiéniques sont fournies par le service mais vous pouvez apporter les vôtres.



QUAND VENIR À LA MATERNITÉ

Pour une consultation en urgence, vous pouvez appeler la maternité avant votre arrivée. Cela permet de vous donner les premiers conseils et de préparer votre venue (cf numéros utiles).

Les motifs de consultation en urgence sont :

- saignements
- contractions utérines régulières avant 8 mois de grossesse
- perte de liquide
- diminution des mouvements du bébé
- pour l'accouchement, contractions régulières, intenses et espacées de 5 minutes pour un premier bébé et de 10 minutes dès le 2^{ème} enfant

Pensez à tenir compte de votre temps de trajet !



ENCEINTE, VOTRE DOSSIER DE GROSSESSE NE VOUS QUITTE PAS !

Même en urgence, il est indispensable d'apporter votre dossier de grossesse :

- votre carte de groupe sanguin
- vos résultats d'analyse depuis le début de la grossesse
- vos échographies

| L'accouchement

ACCUEIL EN SALLES DE NAISSANCES

Elles se situent au 1^{er} étage de la maternité. Une sonnette permet d'y accéder la nuit.

L'unité des salles de naissances accueille les patientes pour leur accouchement mais aussi pour les consultations en urgence à partir du 6^{ème} mois de grossesse.

Vous êtes accueillie par l'équipe qui se compose de sages-femmes, d'auxiliaires de puériculture, et d'agents de service.

LE DÉROULEMENT DE L'ACCOUCHEMENT

Toute l'équipe est présente et vous accompagne, dès votre arrivée et lorsque les premières contractions s'installent.

Après vérification du bien-être de votre futur bébé, nous vous proposons des techniques pour favoriser le travail et vous relaxer (positionnement, exercices de respiration, marche, exercices au ballon, douches...).

Pour favoriser votre relaxation, vous pouvez prévoir un accompagnement en musique. Préparez votre playlist et venez à la maternité avec le support nécessaire à son écoute (téléphone, enceinte, tablette...).

Lorsque vous êtes en travail, votre prise en charge se fait dans une salle de naissances sous surveillance constante de votre futur bébé par l'enregistrement de son rythme cardiaque.

Si vous souhaitez une analgésie péridurale, elle sera posée par un anesthésiste.

L'équipe vous propose un accompagnement personnalisé.

“ Ensemble pour une naissance sereine. ”



ACCOMPAGNANT

En salles de naissances

Le co-parent est le bienvenu à vos côtés en salles de naissances. Lors de certains gestes, il est invité à patienter en salle d'attente. En son absence, une seule et même personne de votre choix est présente auprès de vous.

En dehors de toute urgence, le co-parent peut assister aux premiers soins donnés au bébé.

Après la naissance

Vous restez, avec votre enfant, sous surveillance médicale rapprochée pendant deux heures minimum en salle de naissances. **Les visites n'y sont pas autorisées sauf le co-parent ou l'accompagnant.** Vous êtes ensuite conduite dans votre chambre.

CÉSARIENNE PROGRAMMÉE

Vous êtes hospitalisée la veille ou le jour-même de l'intervention. La césarienne est réalisée au bloc opératoire, le plus souvent sous anesthésie loco-régionale (rachianesthésie).

En dehors de tout contexte d'urgence, le co-parent peut, s'il le souhaite, être présent au bloc opératoire pour assister à la césarienne.

Après la naissance, vous êtes surveillée deux heures minimum en salle de réveil. Votre bébé est confié à l'équipe de salle de naissances où le co-parent est le bienvenu auprès de son enfant !

Dans l'attente de l'anesthésie péridurale, ou si vous avez fait un autre choix, il peut vous être proposé l'utilisation d'un gaz analgésiant (soulagement de la douleur) : le **MEOPA**.



| Votre séjour

Après l'accouchement, vous serez accueillie en suites de naissances ou en Unité de Grossesse à Risques.

Une équipe pluridisciplinaire (sages-femmes, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, agents de service) **assure une prise en charge globale du couple « parents-enfant ».**

DURÉE

Le temps de votre séjour à la maternité sera défini par l'équipe médicale en fonction de votre état de santé et de celle de votre enfant.

- 3-4 jours pour un accouchement
- 4-5 jours suite à une césarienne
- éventuellement plus longtemps pour le nouveau-né hospitalisé dans l'unité « KOALA » et sa maman.

UNITÉ KOALA

Cette unité néonatale en maternité est dédiée aux nouveau-nés nécessitant des soins pédiatriques. Le bébé reste au maximum auprès de ses parents.

En collaboration avec la sage-femme et l'auxiliaire de puériculture, la puéricultrice effectuera les soins spécifiques du nouveau-né.



ACCOMPAGNANT

Votre accompagnant peut rester dormir auprès de vous en maternité sous certaines conditions (une participation financière : nuitée + petit déj). Vous pouvez exprimer votre demande auprès de l'équipe qui mettra à votre disposition le matériel nécessaire.

LES SOINS

Un binôme sage-femme et auxiliaire de puériculture vous accompagne dans les soins de maturation et pour l'alimentation de votre bébé.

Nous nous adapterons au maximum à son rythme de sommeil.

Les soins de maman

Une sage-femme effectue tous les jours un examen clinique et les prescriptions vous concernant. Elle reste à votre écoute pour un moment d'échange.

Les soins du nouveau-né

- tous les jours votre bébé est pesé et baigné dans votre chambre avec l'auxiliaire de puériculture. C'est un moment privilégié pour répondre à vos interrogations et vous guider (sommeil, alimentation...).
- à partir du 3^{ème} jour nous vous proposons un dépistage auditif pour votre bébé et nous effectuons le test dit de « GUTHRIE » : c'est un test de dépistage néonatal systématique de certaines maladies.
- votre bébé sera examiné par un pédiatre durant le séjour.

Préparer le retour à domicile

Afin d'échanger et de préparer le retour à la maison, des réunions de sortie vous sont proposées par les puéricultrices du service les lundis, mercredis, vendredis et samedis à 14h30. **Nous vous conseillons vivement d'y participer.**



TÉLÉVISION

Il existe au CHA, un réseau de télévision payant dont le raccordement peut être assuré dès l'arrivée du patient dans la chambre.

Les appareils de télévision personnels ne sont pas autorisés dans l'établissement.

Pour accéder à cette prestation, connaître les coûts et les modalités d'utilisation, vous avez la possibilité de vous adresser :

- Directement au bureau situé dans le hall d'accueil ou au poste **73049** depuis **le téléphone de votre chambre**
- Au prestataire au :
03 86 48 46 49

TÉLÉPHONE

Vous pouvez obtenir le téléphone dans votre chambre en versant une taxe de raccordement et en vous acquittant des communications passées. Vous pouvez prendre connaissance des conditions d'utilisation auprès du Bureau des Entrées. Vous avez le droit d'utiliser votre téléphone portable

sauf dans certains secteurs : renseignez-vous auprès des services.

INTERNET

Pour votre confort, le réseau Wi-Fi du CHA est accessible aux patients comme à ses visiteurs. Le réseau Wi-Fi est accessible gratuitement directement depuis le portail patient-visiteur de l'établissement ou par l'intermédiaire des admissions de l'établissement qui vous remettront le code d'accès.



VOS BIENS ET VALEURS

Il est vivement conseillé de **garder le moins de valeurs possible auprès de vous pendant votre séjour**. Vous pouvez demander à faire un dépôt à la sage-femme du service dans lequel vous êtes hospitalisée ou au service des entrées. Vos effets vous seront restitués à votre sortie. La loi du 06-07-1992 nous dégage de toute responsabilité en cas de disparition (perte ou vol) ou de détérioration des objets de valeur des numéraires non confiés à la garde de nos services.



Prendre soin de votre bébé, c'est l'accompagner avec justesse dès ses premiers instants.

HAPPYTAL

Le CHA en partenariat avec **Happytal**, propose un service de conciergerie dédié aux patients, à leurs proches, et aux professionnels de santé au sein de l'établissement. Cette initiative vise à améliorer le quotidien des patients durant leur hospitalisation en offrant des services de bien-être et de confort.

Elle permet également aux proches de témoigner de leur affection à travers de petites attentions, même à distance. Ce service est accessible à tous les patients hospitalisés, qu'ils soient en chambre individuelle ou double, et qu'il s'agisse d'un parcours programmé ou non.

L'équipe **Happytal** est à votre disposition pour répondre à vos demandes et s'assurera, en collaboration avec les professionnels de santé, de la faisabilité des prestations souhaitées. Vous aurez ainsi la possibilité de recevoir des produits et services directement dans votre chambre à des tarifs abordables.

Voici quelques exemples de services proposés :

- **Bien-être & Détente** : coiffure, esthétique, modelage, réflexologie
- **Pause gourmande** : viennoiseries, chocolats, macarons, corbeilles de fruits frais
- **Divertissement** : accessoires high-tech, livres, journaux et magazines
- **Quotidien** : entretien du linge, produits d'hygiène et de beauté

Pour solliciter la conciergerie Happytal, vous pouvez :

- Vous rendre au comptoir Happytal situé dans le hall principal de l'établissement, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés)
- Contacter directement les concierges, reconnaissables par leur polo rose
- Appeler au **03 73 53 08 90**
- Envoyer un email à **ch-auxerre@happytal.com**
- Visiter le site internet de notre partenaire : **www.happytal.com**



RÉFÉRENT HANDICAP



Un RÉFÉRENT HANDICAP est à votre disposition !

Le référent handicap de l'hôpital est présent pour vous accompagner dans les situations suivantes :

- Anticiper votre visite, celle d'un proche ou d'un résident
- Faciliter le contact avec les professionnels de l'hôpital
- Répondre à vos demandes spécifiques

N'hésitez pas à le solliciter pour obtenir conseils et soutien.

**Comment le contacter ?**

 De 9h à 16h

 03.86.48.47.11 / 77952

 referenthandicap@ch-auxerre.fr

“ Le handicap n'est pas un obstacle. ”

SERVICE SOCIAL

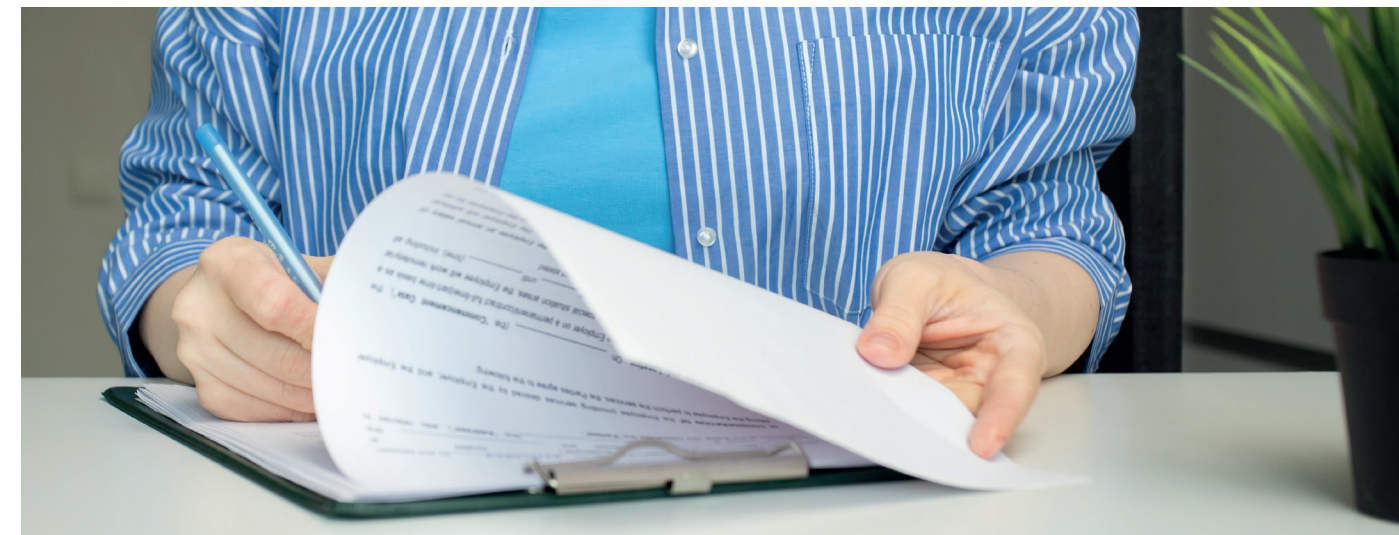
Un service social est à la disposition des patientes, de leurs familles et de leurs proches.

Comment contacter le service social ?

Les bureaux du Service Social sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment principal du CHA, à droite du hall d'entrée, en face de la boutique-caféteria. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, faites part à la sage-femme du service de votre souhait de rencontrer une Assistante Sociale. Celle-ci prendra contact avec vous dans les meilleurs délais.

Accueil du Service social :
Ligne directe **03 86 48 48 05**

ou par le standard :
03 86 48 48 48 - poste 73074



SATISFACTION DU PATIENT

Votre opinion sur la prise en charge dont vous venez de bénéficier nous est utile afin de mesurer votre niveau de satisfaction par rapport à vos attentes et soutenir notre démarche d'amélioration de la qualité et la sécurité des soins.

Le CHA participe à l'enquête de satisfaction nationale E-SATIS. Cette enquête mesure en continu la satisfaction des patients hospitalisés sur différentes composantes de la prise en charge (accueil, chambre, repas ...).

Dans le cadre de cette enquête, vous serez invités

à donner votre adresse mail, afin qu'un questionnaire totalement anonymisé vous soit envoyé à la suite votre hospitalisation.

Ce questionnaire en ligne a été expérimenté et méthodologiquement validé par la Haute Autorité de Santé (HAS).



Concrètement, comment ça fonctionne ?

Vidéo de présentation de la méthode de l'enquête de satisfaction E-satis.



Les résultats sont accessibles depuis le site de l'HAS.
<https://www.has-sante.fr>

DES RÉCLAMATIONS ?

Nous vous recommandons de ne pas tarder à faire part de vos difficultés éventuelles afin que nous puissions agir utilement pour rendre votre séjour plus agréable.

Pendant votre séjour

Vous pouvez vous adresser à une Sage-Femme Coordinatrice, au médecin chef de service, ainsi qu'au directeur chargé de la clientèle.

Après votre sortie

Vous pouvez, à tout moment, faire connaître par écrit ou par oral à la direction (s'adresser au Directeur de l'hôpital) les motifs de votre insatisfaction sur le fonctionnement de nos services, la prise en charge dont vous avez bénéficié ou le comportement de certains de nos personnels.

En cas de réclamation, une enquête sera réalisée avec, si nécessaire, l'intervention d'un médiateur, médecin ou non médecin, selon le cas, et discussion, au sein de la Commission Des Usagers (CDU).

QU'EST CE QUE LA CDU ?

C'est une instance de dialogue entre les représentants des usagers et les professionnels de santé, destiné à favoriser la compréhension et la résolution des problèmes rencontrés par les usagers grâce à l'intervention de professionnels de santé agissant en qualité de médiateurs.



Votre opinion
**construit
notre avenir.**



HÔPITAL SANS TABAC

L'hôpital a mis en place une politique volontariste de prévention du tabagisme, en direction des patients, des visiteurs et des personnels. C'est la raison pour laquelle il est strictement interdit de fumer dans les locaux (chambres, halls...) et espaces extérieurs, ainsi qu'à proximité des entrées des bâtiments.

Par ailleurs, le service d'addictologie ainsi que plusieurs autres services (pneumologie et maternité notamment) proposent aux patients et à l'ensemble du personnel du CH des consultations spécialisées d'aide à l'arrêt du tabac.

Numéros utiles

• **Centre hospitalier**
03 86 48 48 48

• **Salles de naissances**
03 86 48 45 54

• **Consultations
et échographies**

Le lundi, mardi, mercredi
et jeudi :

De 9 h 30 à 17 h

Le vendredi :

De 9 h 30 à 16 h

Secrétariats
03 86 48 46 00
03 86 48 47 62

• **Explorations fonctionnelles**
03 86 48 48 78

• **Psychologue**
03 86 48 64 75

• **Conseil départemental - PMI**
03 86 72 88 55

• **Mairie d'Auxerre**
Service état civil
03 86 72 43 00



| La déclaration de naissance

DÉCLARATION DE CHOIX DE NOM

Depuis 2005, la loi vous permet sous certaines conditions de choisir le nom de famille de votre enfant. Ce choix doit être signalé au moment de la déclaration de naissance. **N'attendez pas la naissance pour vous renseigner auprès d'une mairie.**

POUR LES PARENTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Vous avez le choix de faire application du droit français ou de votre droit national. Dans ce cas, il vous appartient de fournir à l'État Civil un **certificat de coutume** relatif à la transmission du nom dans votre pays d'origine (à demander au consulat le plus tôt possible).

À défaut de ce document, la loi française sera appliquée.

RECONNAISSANCE ANTICIPÉE PARENTS NON MARIÉS

L'acte de reconnaissance détermine la filiation entre l'enfant et ses parents lorsque ceux-ci ne sont pas mariés. Elle peut être établie avant la naissance dans n'importe quelle mairie en présentant un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (originaux + photocopies). Elle doit être fournie lors de la déclaration de naissance.

Elle est **particulièrement utile si le co-parent n'est pas disponible** pour effectuer sa reconnaissance au moment de la déclaration (éloignement, déplacement, horaires...).

En l'absence de reconnaissance anticipée, la présence du co-parent est nécessaire lors de la déclaration de naissance.



RENSEIGNEMENTS ÉTAT CIVIL

Vous pouvez contacter le service État Civil de la mairie d'Auxerre, place de l'Hôtel de ville, pour tous renseignements concernant toutes ces démarches.

Horaires d'ouverture du service état civil

Du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h.

Tél : 03 86 72 43 00

La déclaration de naissance doit se faire dans les 5 jours après la naissance à l'antenne de l'Etat Civil du Centre Hospitalier (située au niveau des consultations de gynécologie-bâtiment MER-niveau 0).

Après l'accouchement la sage-femme vous remettra un Certificat Médical de Constatation de Naissance. L'officier de l'Etat-Civil délégué vous téléphonera

pour fixer avec vous le rendez-vous pour effectuer la déclaration de naissance.

Vous complétez et signerez ce document que vous, ou le co-parent, remettrez à l'agent d'accueil de l'État Civil, avec les justificatifs demandés :

- si vous êtes mariés, vous joindrez le **livret de famille** ou un **extrait d'acte de mariage**.
- si vous n'êtes pas mariés, le co-parent doit établir sa paternité en effectuant une **reconnaissance paternelle**. Il doit se munir d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** (originaux + photocopies)

Il doit être présent au moment de la déclaration ou fournir une reconnaissance anticipée.

- si besoin, pour les parents étrangers : un certificat de coutume.

Permanence de l'antenne de l'Etat Civil au Centre Hospitalier : le lundi toute la journée et le mardi, jeudi et vendredi matin de 8h30 à 11h.

ATTENTION

Si la naissance de l'enfant **n'est pas déclarée dans les délais impartis** auprès du service Etat Civil, une régularisation par **voie judiciaire sera** nécessaire.

Le Tribunal Judiciaire d'Auxerre devra être saisi à votre initiative.

N'oubliez pas de prévoir tous les documents nécessaires à la déclaration de naissance dans votre valise (livret de famille, reconnaissance anticipée...)



| Votre retour à la maison

LE JOUR DE LA SORTIE

Votre sortie et celle de votre enfant se font sur avis médical.

VOTRE ENTRETIEN DE SORTIE

Après examen médical, la sage-femme aborde avec vous différents sujets tels que contraception, rééducation du périnée... et établit les ordonnances vous concernant.

EXAMEN MÉDICAL DE VOTRE ENFANT

Les ordonnances nécessaires à votre enfant, ainsi que son carnet de santé, vous sont remis par le pédiatre à cette occasion. Sur indication médicale, une visite de contrôle à effectuer à la maternité ou en CPP (centre périnatal de proximité) peut être prescrite.

MODALITÉS

Afin de faciliter l'organisation du service, les sorties ont lieu tous les jours durant la matinée, y compris dimanche et jours fériés. **N'oubliez pas, avant votre départ,**

d'accomplir les formalités administratives nécessaires.

L'ACCOMPAGNEMENT EN POST-NATAL

Afin d'accompagner vos premiers pas avec bébé à la maison, vous pouvez bénéficier, si vous le souhaitez, d'un suivi médical à domicile par une sage-femme :

- soit en sollicitant vous-même une **sage-femme libérale.**
- soit dans le cadre du **PRADO** (Programme de Retour à Domicile) organisé par la CPAM. Cette proposition ne peut se faire que sous certaines conditions administratives et médicales qui seront étudiées au moment de votre accouchement.

L'infirmière puéricultrice de PMI (Conseil Départemental)

A la naissance de votre enfant, vous recevrez les coordonnées de l'infirmière puéricultrice de PMI. Vous

pourrez la rencontrer à votre domicile ou sur un lieu de consultation extérieur, sans avance de frais de votre part. La professionnelle peut vous accompagner dans votre rôle de parent. Vous pouvez la solliciter pour toute question relative à votre bébé : allaitement, alimentation, sommeil, pleurs, santé ...

Elle est à votre écoute, vous informe, vous conseille, vous oriente en fonction de vos besoins.



*Le bien-être, pour
maman et bébé.*



RENDEZ-VOUS À PRENDRE

Pour votre enfant

- Entre deux et quatre semaines de vie, puis tous les mois jusqu'au 6^{ème} mois, auprès du médecin de votre choix.
- Examens complémentaires prescrits si besoin par le pédiatre (radio de bassin, échographie rénale...).

Pour vous

- L'entretien post-natal précoce a lieu 4 à 6 semaines après la naissance auprès d'une sage-femme. Ce temps permet un moment d'écoute et d'échange avec un professionnel après l'arrivée de bébé.
- Une consultation médicale post-natale a lieu 6 à 8 semaines après l'accouchement. Elle peut être effectuée par le gynécologue ou la sage-femme qui a suivi votre grossesse.
- Les séances de rééducation périnéale vous seront prescrites à la maternité. Pensez à prendre rendez-vous auprès d'une sage-femme libérale ou en Centre Périnatal de Proximité ou auprès d'un kinésithérapeute, dès le retour à la maison.

INFO LACTARIUM

Le lait maternel est un aliment indispensable pour les prématurés et certains nourrissons. Le lactarium de Dijon fait appel aux mamans qui ont du lait en excès et qui souhaiteraient en faire bénéficiaire d'autres enfants.

Vous pouvez vous renseigner en maternité ou directement au lactarium au :

03 80 29 38 34



LA MAISON DES 1000 PREMIERS JOURS

La Maison des 1000 premiers jours d'Auxerre est **un lieu ressources gratuit** pour les parents et futurs parents d'enfants de 0-3 ans, où l'on peut retrouver :

- Le Lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) : jeux libres avec son enfant (0-6 ans).
- Le Relais petite enfance (RPE) : recherche d'un mode de garde et accompagnement assistante maternelle.
- Les ateliers ressources parentalité : par exemple cafés des parents, ateliers parents enfants.

Tous les programmes et informations sont à retrouver sur www.auxerre.fr

Tous **les ateliers sont gratuits**, sur inscription.

Tél : 03.86.72.48.90

parentalite@auxerre.com

AUXERRE



communauté
de l'auxerrois



“ Être **accompagné** dans les étapes de la **parentalité**. ”





Centre Hospitalier d'Auxerre

2 boulevard de Verdun - 89011 Auxerre

03 86 48 48 48

Gynécologie obstétrique - Maternité

Secteur « Mer » (signalétique bleue)

Secrétariat : **03 86 48 47 62 - 03 86 48 46 00**

